

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juin 2026

N/Réf. : AI2627-61

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie concernant la rue Lasselle

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents reçue le 25 mai 2026 et faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

Vous demandez à obtenir les documents détenus par la Commission de toponymie concernant le nom de la rue Lasselle, qui est située à Huntingdon, dont les échanges entre la Ville de Huntingdon et la Commission.

Vous trouverez donc, joint au présent courriel, un fichier rassemblant les documents repérés qui répondent à votre demande. Nous vous informons que le fichier contient bien tous les documents détenus, puisque la Ville de Huntingdon n'a jamais répondu aux courriels de la Commission visant à obtenir des précisions supplémentaires sur l'origine du nom de la voie de communication.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer

acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. : Documents demandés
Note explicative (avis de recours)